

IA EN SANTÉ

Une feuille de route d'ici l'été



Dans le cadre du Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle, organisé du 6 au 11 février à Paris, le ministère chargé de la Santé et de l'Accès aux soins a publié **un état des lieux de l'intelligence artificielle en santé en France ⁽¹⁾** et annoncé le lancement de travaux pour bâtir une feuille de route de l'intelligence artificielle en santé.

L'état des lieux de l'intelligence artificielle (IA) en santé en France ⁽¹⁾, publié en février 2025 par le ministère de la Santé et de l'Accès aux soins, offre un panorama des avancées et des perspectives liées à l'intégration de l'IA dans le système de santé français. Il rappelle ainsi que celle-ci représente « *un levier de transformation inédit* » pour « *faire face aux défis auxquels notre système de santé est confronté* » (soutenabilité financière, vieillissement démographique, attractivité du secteur) et « *améliorer la prévention et l'efficacité des prises en charge, optimiser les pratiques cliniques et les organisations, redéfinir les parcours de soins, améliorer la qualité et la sécurité des soins, redonner du temps aux soignants et soutenir les politiques publiques* ».

CINQ CENTS MILLIONS D'EUROS DÉJÀ INVESTIS

En pratique, la stratégie d'accélération « Santé numérique » (SASN) dans le cadre de « France 2030 » a déjà investi 500 millions d'euros (M€) dont 50 % dédiés à des projets embarquant de l'IA. Elle soutient ainsi le développement de l'IA « *dans les technologies d'imagerie médicale à hauteur de 90 M€* », rappelle le document. Elle consacre également « *70 M€ pour démontrer l'intérêt médico-économique des dispositifs médicaux numériques, dont ceux avec IA* » et « *60 M€ pour créer des lieux d'émergence des innovations technologiques de l'IA en santé et structurer des partenariats public-privé* ». De même, la plateforme des données de santé (Health Data Hub) « *soutient 168 projets, dont 54 % portés par des hôpitaux et 28 % impliquant des industriels* », parmi lesquels environ « *40 % utilisent des méthodes d'intelligence artificielle* » pour diagnostiquer les neuropathies à petites fibres à partir d'images médicales ou encore, optimiser le dépistage organisé des cancers du sein grâce à des modèles d'IA avancés, par exemple.

(1) Ministère chargé de la Santé et de l'Accès aux soins. État des lieux des actions engagées en matière d'intelligence artificielle en santé pour accélérer l'innovation. Février 2025.

UN FUTUR « PROJET IA SANTÉ CAMPUS »

Dans le cadre de la SASN, « la formation au numérique, notamment sur l'IA, est rendue obligatoire dans la majorité des études de santé », avec « une ambition de développer ces enseignements pour le troisième cycle et la formation continue », poursuit le rapport. D'ores et déjà, « quinze nouveaux parcours de masters pour les experts du numérique en santé, notamment sur l'IA (ingénieurs, informaticiens) » ont été créés mais aussi « deux parcours de masters juristes, cinq masters de chargés d'affaires réglementaires... ». L'IA a également été intégrée dans les formations de direction dispensées par l'École des hautes études en santé publique, par exemple. Au total, 119 millions d'euros seront mobilisés sur ce volet d'ici 2029, a précisé le ministre Yannick Neuder, qui a par ailleurs appelé à « *décloisonner et rassembler [...] la recherche, l'innovation, le monde de l'entreprise et la formation* ». Dans ce cadre, Parisanté Campus, cluster de recherche, de formation, d'innovation et d'entrepreneuriat en santé numérique construit autour de cinq opérateurs publics (Université PSL, Inserm, Inria, Agence du numérique en santé, *Health Data Hub*), vient d'ailleurs d'être désigné pour « *fédérer, dans une gouvernance renouvelée, l'ensemble des acteurs autour d'un projet IA Santé Campus* », a fait savoir son directeur général, Antoine Tesnière.

UNE FEUILLE DE ROUTE AUTOUR DE QUATRE AXES

Cela étant, le déploiement à grande échelle des systèmes d'IA pose des défis techniques, éthiques et économiques majeurs pour le système de santé. L'enjeu de « *développer une IA souveraine, compétitive et de confiance* » est crucial, a rappelé le ministère de la Santé et de l'Accès aux soins. Cela nécessite donc d'aller plus loin et, au-delà

de la montée en compétences sur les technologies d'IA, d'« *accélérer l'innovation en structurant un cadre économique durable pour les innovations en IA* » ; « *d'implémenter un cadre réglementaire européen et développer de bonnes pratiques pour sécuriser les usages et favoriser la confiance des professionnels et des patients* » et de « *faire évoluer notre doctrine d'évaluation des technologies de santé pour prendre en compte les spécificités de l'IA* », a insisté le ministre. Une feuille de route de l'IA en santé sera ainsi publiée « *avant l'été 2025* ». Celle-ci sera concertée avec l'ensemble des acteurs concernés – patients, soignants, industriels, chercheurs, citoyens – dans le cadre d'une *task force* dédiée, réunie pour l'occasion au sein du Conseil du numérique en santé et pilotée par la Délégation au numérique en santé en lien avec la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) et l'Agence de l'innovation en santé.

APPELS À PROJETS ET OBSERVATOIRE DES USAGES

À noter que deux appels à projets seront aussi prochainement lancés. Le premier, IMPACT IA, visera à tester en conditions réelles les dispositifs médicaux numériques intégrant de l'IA et évaluera leur impact sur l'organisation et les usages dans les établissements de santé et médico-sociaux. Le second consistera en l'évaluation des nouvelles approches méthodologiques en recherche clinique. Enfin, un observatoire des usages de l'IA en santé en lien avec la DGOS et l'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale sera mis en place afin de mettre en lumière les freins et les leviers existants pour construire une politique publique d'accompagnement au changement et de soutien à l'adoption de ces innovations.

L'ENJEU DE LA STRUCTURATION ET DE L'ACCÈS AUX DONNÉES

Le *Health Data Hub* et d'autres initiatives cherchent à structurer l'accès aux données de santé pour favoriser l'innovation tout en garantissant la protection des patients. Une stratégie sur l'utilisation secondaire des données de santé doit ainsi être présentée prochainement. À l'échelle européenne, l'Espace européen des données de santé vise notamment à favoriser le partage des données de santé et à renforcer la coopération entre les États membres. Le règlement créant cet Espace est entré en vigueur le 25 mars dernier. Enfin, le Sommet sur l'IA a été l'occasion d'annoncer sur le territoire national un plan d'investissement de 109 milliards d'euros porté par des fonds privés pour, entre autres, la construction de centres de données. Un nouveau partenariat mondial d'intérêt général dans le domaine de l'IA, baptisé Current AI, a également été lancé.